



**LA SOUTERRAINE**  
ENGAGÉE PAR NATURE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 16 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le seize décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est réuni en la salle ordinaire des séances, sur la convocation en date du dix décembre deux mille vingt cinq, sous la présidence de Monsieur LEJEUNE, Maire.

**Présents : MM LEJEUNE, FILLOUX, LUGUET, DELANNE, AUDOUSSET, VITTE, AUCLAIR-DECOURSIER, CASTILLE, BIENVENU, DONY, MARTIN, RIGAUD, MATHIEU, GUERET, LEPINE, JOFFRE, LAVAUD, JAMMOT, VIRAVAUD, ALLARD.**

formant la majorité des membres en exercice.

### Procurations :

Madame Karine NADAUD-MONTAGNAC a donné pouvoir à Monsieur Etienne LEJEUNE  
Madame Patricia MOUTAUD a donné pouvoir à Madame Fabienne LUGUET  
Monsieur Philippe VIARD a donné pouvoir à Madame Brigitte CASTILLE  
Monsieur Dominique KERSKENS a donné pouvoir à Monsieur Bernard AUDOUSSET  
Monsieur Julien OMONT a donné pouvoir à Monsieur Julien DELANNE  
Monsieur Julien BORIE a donné pouvoir à Monsieur Patrice FILLOUX  
Monsieur Victorien VINCENT a donné pouvoir à Madame Marie AUCLAIR-DECOURSIER  
Monsieur Romain VALADOUR a donné pouvoir à Madame Mégane LEPINE  
Madame Isabelle LEROY a donné pouvoir à Monsieur Bernard ALLARD

Madame Marie AUCLAIR-DECOURSIER est désignée secrétaire de séance.

|                                           |          |              |      |
|-------------------------------------------|----------|--------------|------|
| Nombre de membres en exercice             | : 29     | Votes pour   | : 29 |
| Nombre de membres présents et représentés | : 20 + 9 | Votes contre | : 0  |
| Nombre de suffrages exprimés              | : 29     | Abstention   | : 0  |

**Objet : Convention pour la pose d'installation et de maintenance d'un système de télérelève des compteurs d'eau (dit concentrateur) entre la commune de La Souterraine, l'Hôtel ALEXIA et la SAUR**

La convention est passée entre l'Hôtel ALEXIA, la SAUR et la commune de La Souterraine.

Dans le cadre de la délégation de service passée entre la SAUR et la commune de La Souterraine pour l'installation du service de télérelève des index des compteurs d'eau de La Souterraine, la société SAUR sollicite l'autorisation de l'Hôtel ALEXIA, hébergeur, pour implanter un concentrateur destiné à recevoir les informations émises par les modules radio des compteurs d'eau.

Par cette convention, L'HEBERGEUR, autorise la Société SAUR à implanter un concentrateur dans les conditions définies dans le présent contrat.

La commune, autorité concédante du service public de l'eau, est partie à la convention.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention.

.../...

**Sens du vote :**

**Adoption ☒**

**Rejet ☐**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et les membres présents ont signé.

Pour copie conforme.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le dix sept décembre deux mille vingt cinq

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212317606-20251216-2025-127-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2025  
Publication : 19/12/2025



Le Maire,

Etienne LEJEUNE

Publié le 19 décembre 2025

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.